

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
relative à la création d'un square au 100-104, avenue Henri Barbusse et 2 à 4 avenue
Henriette
A DRANCY**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2026-2680 en date du 22 juin 2026, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Drancy, du **14 septembre 2026 au 5 octobre 2026 inclus**, soit pendant **22** jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire, relative à la création d'un square situé du 100 au 104 avenue Henri Barbusse et du 2 au 4 avenue Henriette.

La déclaration d'utilité publique a vocation à être prononcée **au bénéfice de la commune de Drancy**. Cette enquête est conduite par Monsieur Roberto PELI, commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Gilles RAYER, commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Drancy (Place de l'Hôtel de Ville – 93701 Drancy Cedex).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés dans le lieu défini dans le tableau suivant, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations.

LIEU	ADRESSE
Mairie de Drancy Accueil de l'hôtel de ville de Drancy	Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 Drancy Cedex

Chacun peut également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, par courrier sous enveloppe libellée comme suit : « A l'attention du commissaire enquêteur de l'enquête relative à l'aménagement de square » Mairie de Drancy, place de l'Hôtel de ville – renouvellement urbain BP 76 93701 Drancy Cedex.

Toute observation adressée par courrier au commissaire enquêteur est annexée sans délai au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Drancy (rez-de-chaussée) pour recevoir ses observations aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 14 septembre 2026, de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 26 septembre 2026, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 30 septembre 2026, de 14h00 à 17h00**

- **Lundi 5 octobre 2026, de 14h00 à 17h00**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre et les documents annexés sont clos et signés par le commissaire enquêteur, et lui sont confiés avec le dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

Il rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, pour chacune des deux enquêtes, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée. Au titre de l'enquête parcellaire, il se prononce notamment sur l'emprise des ouvrages projetés. Il transmet au préfet le dossier et le registre assortis du rapport énonçant ses conclusions.

Ces opérations doivent être réalisées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la commune de Drancy.

La copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet à la commune concernée.

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées aux services de la préfecture, qui y donnent suite par tout moyen approprié.

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général de la préfecture

Signé

Laurent SIMPLICIEN